

Pétition à l'Union européenne et aux États Schengen

Par humanité, mettons fin à la souffrance des non-Ukrainien.nes fuyant la guerre

La guerre a contraint plus de huit millions d'Ukrainien.nes à l'exil. Des ressortissant.es de pays tiers, étudiant.es pour la plupart, qui résidaient en Ukraine ont aussi été obligés de fuir les bombardements.

L'Europe fait preuve d'un bel élan de solidarité à l'endroit des Ukrainien.es. Mais malheureusement, cette solidarité ne s'étend pas à toutes les victimes du même conflit. Des centaines de personnes originaires d'Afrique et d'Asie sont exclues du statut de «protection temporaire» dans les pays de l'Union européenne (UE) et l'espace Schengen.

La base juridique qui sous-tend ce traitement différencié est la décision du 4 mars 2022 de l'UE octroyant la «protection temporaire» aux réfugiés ukrainien.es. Plusieurs pays liés par les accords Schengen s'en sont inspirés pour élaborer leur politique d'accueil des personnes fuyant le conflit.

Pour bénéficier de la protection, les ressortissant.es d'États tiers doivent justifier d'un titre de séjour valable en Ukraine et démontrer qu'ils ou qu'elles ne peuvent pas retourner dans leur pays de manière sûre et durable. Il est proposé aux personnes qui ne respectent pas ces conditions de demander l'asile qui déboucherait fort probablement sur leur renvoi, étant donné qu'ils ou qu'elles sont étudiant.es et n'ont pas de motif d'asile.

Plus de quatre mois après le déclenchement du conflit, la décision européenne offre une protection aux Ukrainien.nes mais elle exacerbe la souffrance de milliers de ressortissant.es d'États tiers. Ces non-Ukrainien.nes sont traumatisés par la guerre et le rejet de leur demande de protection, qui compromet en particulier la poursuite de la formation des étudiant.es fuyant la guerre.

Selon l'Unesco, l'Ukraine comptait en 2020, environ 61'000 étudiants étrangers. Invisibles dans les chiffres sur la guerre, ces étudiant.es sont par exemple estimés par des associations qui les défendent à un millier en France et à moins de cent en Suisse. En Ukraine, ils/elles étudiaient entre autres la cybercriminalité, l'informatique, la médecine ou la chimie.

Dans un appel à l'aide lancé le 17 juin 2022 en Suisse, dans le cadre de la Journée mondiale des réfugié.es, des étudiant.es de pays tiers expliquent qu'un retour dans leur pays sans achever leur formation briserait davantage leurs vies. Se sentant abandonné.es par les dirigeants du monde et les organisations internationales, ces personnes fuyant l'Ukraine confient désapprendre au jour le jour et que l'incertitude qui entoure leur possibilité d'accéder aux études les ronge. Ils/elles demandent à l'Europe de leur accorder une chance d'achever leur formation entamée en Ukraine.

Notre solidarité et notre aide aux personnes fuyant la guerre en Ukraine ne doivent pas dépendre de la nationalité des victimes. Nous, peuples d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et du monde, appelons la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil européen et les gouvernements de chaque État de l'espace Schengen, le Conseil fédéral suisse compris, à:

- élargir la protection temporaire à l'ensemble des réfugiés fuyant l'Ukraine quelle que soit leur nationalité
- mettre en place en urgence un dispositif ad hoc à l'échelle européenne permettant aux étudiant.es d'États tiers de poursuivre leur formation dans les universités et hautes écoles d'Europe
- délivrer, à défaut, des permis d'étudiant facilités avant la rentrée académique 2022-2023 aux ressortissants d'États tiers pour leur permettre de poursuivre leur formation dans les universités et hautes écoles d'Europe pour la durée de la guerre

En accédant à ces demandes, l'Europe marquera positivement l'histoire en mettant fin à la détresse des ressortissant.es d'États tiers affecté.es par la guerre sur son territoire. Elle contribuerait aussi à écrire une page plus glorieuse des relations Nord-Sud.